Ecrit par Echo du Mardi le 29 avril 2021

Découvrez les étapes du déconfinement en France



Le Président de la République a annoncé à la presse régionale un déconfinement en plusieurs étapes : le 3 mai, le 19 mai, le 9 juin et le 30 juin. Pass sanitaire, cinémas, musées, couvre-feu, salles de sport, commerces, découvrez les modalités de réouverture du pays.

3 mai

À partir de lundi prochain, les collèges pourront ouvrir leur porte, avec une demi-jauge réservée pour les classes de quatrième et de troisième. Les lycées seront également ouverts en demi-jauge. Le couvre feu ainsi que le télétravail seront maintenus. Les mesures existantes au sujet des commerces restent inchangées. L'attestation en journée ne sera plus obligatoire, la règle des 10 kilomètres et des 30 kilomètres ne sera donc plus en vigueur. Les déplacements inter-régionaux seront autorisés dans

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 29 avril 2021

l'ensemble du territoire.

19 mai

Le 19 mai, le couvre-feu passera de 19 à 21 heures, le télétravail sera toujours maintenu. Les restaurants et les cafés pourront également rouvrir leurs terrasses, mais les tables ne pourront accueillir que six personnes. Les commerces pourront aussi rouvrir, conditionnés au respect des jauges et aux protocoles adaptés à chaque lieu et activité. Les musées, les monuments, les cinémas, les théâtres et les salles avec public assis pourront également accueillir du public. (800 intérieur, 1000 extérieur). Les établissements sportifs de plein air et couverts pourront ouvrir leur porte, toujours sous condition de la jauge et du protocole sanitaire. Les rassemblement de plus de 10 personnes seront proscrits.

9 juin

Le couvre-feu passera de 21 heures à 23 heures à partir du 9 juin, les mesures de télétravail seront assouplies. Les cafés et les restaurants pourront à nouveau accueillir des clients en salle, sur des tables de six personnes maximum et dans le respect du protocole sanitaire. Le pass sanitaire fera son apparition et offrira la possibilité de se réunir à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissement sportifs, les salons, foires d'exposition. La France pourra accueillir des touristes étrangers sous condition du pass.

30 juin

La fin du couvre-feu est annoncée pour le mercredi 30 juin. Tous les déplacements seront donc autorisés. Par ailleurs, les limites de jauges dans les établissement recevant du public sera levées. Il sera possible de participer à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et intérieur sous condition de présentation du pass sanitaire. Toutefois, les discothèques resteront fermées.

Vous avez dit pass sanitaire ?

Le pass sanitaire regroupera les résultats de tests ou le certificat de vaccination. Il pourrait permettre de voyager ou participer à un événement à partir de juin. Il sera disponible via l'application TousAnticovid (carnet), début juin. Les certificats sur papier seront toujours valables.